



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 7 MARS 2025

Affaire n° 14-20250307

Acquisition et livraison de Fournitures de quincaillerie

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

13 mars 2025

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25

Dates de convocation

1ère convocation :
le 21 février 2025

2ème convocation :
le 26 février 2025

**Motif : Passage du
cyclone Garance**

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 30
- représentés : 13
- absent : 6

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi sept mars à dix sept heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire.

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Mansour Zarif, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Albert Gastrin, Serge Técher, Véronique Fontaine, Jean Philippe Smith, Noéline Domitile, Régine Blard, Doris Técher, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Laurence Mondon par Mimose Dijoux-Rivière, Bernard Picardo, par Patrice Thien-Ah-Koon, Marie-Lise Blas par Augustine Romano, Liliane Abmon par Marie Hélène Genna-Payet, Dominique Gonthier par Josian Soubaya Soundrom, Sylvie Leichnig par Doris Técher, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Francemay Payet-Turpin par Catherine Turpin, Martine Corrè par Antoine Lebian, Evelyne Robert par Jean Philippe Smith, Allan Amony par Albert Gastrin, Nadège Domitile-Schneeberger par Nathalie Bassire, Anissa Locate par Marcelin Thélis

Étaient absents :

Jean-Pierre Georger, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Augustine Romano est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 14-20250307**Acquisition et livraison de Fournitures de Quincaillerie**

Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L.2125-1, R.2162-1 à R.2162-3, R.2162-4, R.2162-13 et R.2162-14 ;

Vu l'article L2122-21 du Code général des collectivités territoriales et notamment son alinéa 6 selon lequel « Sous le contrôle du conseil municipal et sous le contrôle administratif du représentant de l'Etat dans le département, le maire est chargé, d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés » ;

Vu l'article L.2120-1 du code de la commande publique et les articles R.2124-2, R.2161-1, R.2162-13 et R2162-14 relatifs à la procédure d'appel d'offre et aux accords-cadres ;

Vu l'article R.2152-6 et R.2152-7 du code de la commande publique relatif au classement des offres ;

Considérant que les besoins en fournitures de quincaillerie se décomposent en onze lots, nécessaires à la maintenance des bâtiments communaux et au fonctionnement des services techniques ;

Considérant que L'accord-cadre avec maximum donnera lieu à l'émission de bons de commande ;

Considérant que chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique ;

Considérant qu'eu égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, au Journal Officiel de l'Union Européenne et localement sur le site l'info.re. le 04 décembre 2024 ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres a décidé, le 13/02/2025, d'attribuer les accords-cadres pour les lots suivants :

Lot(s)	Désignation	Attributaire	Maximum € HT
05	Cloisonnement, étanchéité et isolation	<i>CASTOR S.A.S 149 rue des Poinsétias PK17 – 97430 TAMPON SIRET 391 229 440 00014 APE 517Z</i>	75 000,00 €

06	Matériel électroportatif	<i>CATOI 15 rue Jules Hermann – 97490 SAINTE CLOTILDE SIRET 322 951 427 000 36 APE 4669B</i>	60 000,00 €
08	Outillage à main	<i>FOURNITURES INDUSTRIELLES REUNIONNAISES (SAFIR) 31 rue Jules Thirel, 97460 Saint Paul SIRET 34111377700013 APE 4669B</i>	50 000,00 €
09	Plomberie	<i>CASTOR S.A.S 149 rue des Poinsétias PK17 – 97430 TAMPON SIRET 391 229 440 00014 APE 517Z</i>	60 000,00 €
10	Clôtures et accessoires de jardin	<i>CASTOR S.A.S 149 rue des Poinsétias PK17 – 97430 TAMPON SIRET 391 229 440 00014 APE 517Z</i>	50 000,00 €
11	Manutention et rangement	<i>CASTOR S.A.S 149 rue des Poinsétias PK17 – 97430 TAMPON SIRET 391 229 440 00014 APE 517Z</i>	50 000,00 €

Considérant que les lots 2, 3, 4 et 7 ont été déclarés infructueux en l'absence d'offres recevables ;

Considérant que le lot 1 a été déclaré infructueux en l'absence de pli ;

Considérant que les fournitures commandées pour les besoins de la Commune sont financées par fonds propres communaux ;

Considérant que la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, article 60632 dans la limite des crédits disponibles.

Le Conseil Municipal,
réuni le vendredi 07 mars 2025, à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré,

Approuve à l'unanimité

Article 1 L'attribution des accords-cadres aux candidats retenus par la Commission d'Appel d'Offres.

Article 2 En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser le Maire à signer ledit marché avec l'attributaire, ainsi que tout document administratif, technique et financier relatif à cette affaire et notamment tout acte ou document concourant à son exécution.

Pour extrait conforme,

**La secrétaire de séance,
Augustine Romano, 4ème adjointe**

**Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint**